

ASSEMBLÉE NATIONALE

14 février 2013

ELECTION DES CONSEILLERS DÉPARTEMENTAUX, DES CONSEILLERS MUNICIPAUX,
DES DÉLÉGUÉS COMMUNAUTAIRES ET MODIFICATION DU CALENDRIER
ÉLECTORAL - (N° 701)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 933

présenté par
M. Popelin

ARTICLE 20

À la première phrase de l'alinéa 19, substituer au mot :

« nouvelle »,

le mot :

« déléguée ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.